



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DDTM 13
Service Urbanisme et Risques
Pôle A.D.S.F.
16 Rue Zattara
13332 MARSEILLE CEDEX 03

Service régional de l'archéologie

N° 1809

Affaire suivie par :
Françoise TRIAL
Tél. : 04 42 99 10 15
francoise.trial@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 17/04/2023

Réf SRA: FT /41810

Objet : 13 - LAMBESC - Roquerousse Est - PC 13050 23M0010

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par suppléant
Le Conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE